

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 4 mai 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 Phase 1 - Gaz Métro - Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Metro / ARGUMENTATION DU ROEEÉ
ND : 1001-080

Chère consœur,

Faisant suite à notre lettre du 30 avril 2015 (C-ROEEÉ-0051) transmis à la Régie conformément à l'article 4 du *Règlement sur la procédure* (2015), veuillez trouver ci-joint l'argumentation écrite du ROEEÉ dans le cadre du dossier mentionné en titre. Nous sommes sincèrement désolés du retard dont nous accusons.

Par ailleurs, nous avons bien reçu la lettre de ce matin de notre confrère le procureur de Gaz Métro (B-124). Évidemment, dans un exercice à laquelle on se prête aux vingt ans, nous ne voyons aucun inconvénient à que la Régie accorde au procureur de Gaz Métro et son équipe un délai supplémentaire pour la production de la réplique.

Enfin et avec respect, en absence de démonstration de préjudice grave, nous faisons valoir que la sanction du rejet de l'argumentation du ROEEÉ revendiqué par le procureur de Gaz Métro ne respecterait pas la proportionnalité. En ce qui concerne un préjudice aux parties que peuvent avoir des intérêts qui divergent de ceux du ROEEÉ, notre confrère nous semble plaidé pour autrui.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
P.j.
cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse
Affaires Réglementaires de Gaz Métro
Paul Chernick
Bertrand Schepper
Coordination ROEEÉ